

Notice d'information

Demande de soutien pour nids et caisses à porcelets

1. Introduction

La présente notice expose la marche à suivre et les conditions requises pour participer au programme de soutien pour des nids et caisses à porcelets électriques efficaces sur le plan énergétique de ProKilowatt.

2. Déroulement de la demande

La démarche en bref (aperçu)

- I. Déterminer si les conditions sont remplies pour pouvoir déposer une demande de soutien (point 4)
- II. Si oui : demander des devis auprès des installateurs de porcheries
- III. Remplir le formulaire de signature (sous <http://programmedencouragement.agrocleantech.ch>)
- IV. **Signer**, envoyer le formulaire de demande/le formulaire de signature avec des copies des devis (au moins un installateur de porcheries)
- V. Commencer la réalisation de l'installation **uniquement une fois obtenue la confirmation écrite** d'AgroCleanTech
- VI. Après l'installation, envoyer à AgroCleanTech le formulaire de finalisation du projet avec les copies des factures (installateur **et électricien**)
- VII. Le soutien financier vous sera versé après vérification des documents d'achèvement du projet.

- a. Vous avez l'intention d'équiper vos **vieux nids et caisses à porcelets chauffés à l'électricité** (chauffage au sol, lampes) avec des caisses /rideaux mieux isolés, afin de faire de grandes économies d'électricité à l'avenir.
- b. Examinez si vous remplissez les conditions requises pour participer au programme de soutien (point 4).
- c. Demandez des devis auprès d'installateurs de porcherie pour l'installation de nids/caisses à porcelets chauffés électriquement et efficaces sur le plan énergétique ainsi que de rideaux. Vous trouverez la liste des fournisseurs de caisses efficaces énergétiquement sur notre site Internet.
- d. Remplissez une demande **en ligne** (<http://programmedencouragement.agrocleantech.ch>) et imprimez le formulaire de signature. Un autre formulaire de demande avec les données nécessaires peut être téléchargé sur <https://www.agrocleantech.ch>.
- e. Envoyez à AgroCleanTech le formulaire de signature/de demande **signé** avec au moins une copie du devis de l'installateur de porcheries. La demande, datée et signée, doit être adressée à AgroCleanTech **avant de commencer l'installation**.
- f. Si l'examen de la demande est positif, vous recevez par courrier postal une confirmation de soutien financier d'AgroCleanTech (dans les 10 jours ouvrables environ). **Seule l'obtention de cette confirmation vous donne droit au soutien financier**. La confirmation a une durée de validité de 6 mois à compter de sa date d'émission. Une fois passé ce délai, la confirmation de contribution est échue et les contributions ne peuvent plus être versées. AgroCleanTech peut accorder une prolongation de délai si une demande écrite et dûment motivée est déposée avant l'échéance.
- g. Une fois les travaux d'installation achevés et la facturation finale établie, communiquez à AgroCleanTech l'achèvement de l'installation au moyen du formulaire d'annonce de finalisation du projet (avec les copies des factures **de l'installateur et de l'électricien**). *Le formulaire d'annonce de finalisation du projet vous est envoyé avec la confirmation de soutien financier.*
- h. Si le résultat du contrôle des documents envoyés est positif (copies des factures, annonce de finalisation du projet), AgroCleanTech vous verse la contribution de soutien qui vous revient.
- i. Contrôle inopiné des installations et de vos données sur place par AgroCleanTech.

3. Dépôt des documents de demande (formulaire de signature/formulaire de demande)

Lors du dépôt de la demande, veuillez fournir les documents suivants :

- Le formulaire de signature ou le formulaire de demande entièrement complété, **daté et signé**.
- Des copies des devis (au moins un installateur de porcherie) pour l'équipement des nids/caisses à porcelets.

4. Conditions d'octroi des contributions de soutien

- a. La porcherie de mise bas / des gorettes n'a pas été chauffée au-dessus de 24° C auparavant (semestre d'hiver).
- b. Les contributions de soutien sont octroyées uniquement pour les nids/caisses à porcelets à **chauffage électrique** (chauffage au sol, lampes), qui vont être remplacés par des nids/caisses à porcelets à chauffage électrique à thermostat.
- c. L'utilisation de rideaux à isolation spéciale (voir exigences minimales) fait l'objet de contributions de soutien distinctes.
- d. Les contributions de soutien peuvent être demandées uniquement pour des nids/caisses à porcelet **neufs**.
- e. La mesure et la régulation de la température **doivent** être **individuelles** pour les caisses à porcelets et les nids individuels. Dans les porcheries de mise bas, les nids doubles (paroi commune) peuvent compter au maximum deux nids contigus avec un même système de mesure et de régulation de la température. **Exigences minimales concernant la régulation de la température** : baisse automatique de l'ordre de 0,3 à 1 °C/jour (pendant les deux premières semaines).
- f. **Exigences minimales concernant l'isolation** des nouveaux nids/caisses à porcelets :
 - i. Parois latérales : valeur $U < 2,2 \text{ W/m}^2\text{K}$
 - ii. Sols et parois dorsales des nids/caisses à porcelets individuels : valeur $U < 1,8 \text{ W/m}^2\text{K}$
 - iii. Couvercle : valeur $U < 0,6 \text{ W/m}^2\text{K}$; **monté de manière à bien fermer** (éviter les espaces avec le rideau, les parois)
 - iv. Entrée : rideau à lamelles **double fermant bien**
- g. **Exigences minimales pour les rideaux isolants** :
 - i. Un rideau isolant **entoure parfaitement le couvercle et les parois**, et consomme **30 % de courant électrique en moins** par rapport aux doubles rideaux à lamelles en PVC (p. ex. rideau ATX-ThermoPig).
 - ii. La baisse de consommation doit être prouvée par les données.
- h. La **demande doit être déposée avant l'installation** (date du formulaire de signature/formulaire de demande). Il n'est pas possible d'octroyer un soutien pour des nids/caisses à porcelets et des rideaux déjà installés (art. 20.1 a+b OEnE).
- i. Si le requérant débute les travaux d'installation avant l'obtention de la confirmation écrite, il le fait à ses risques et périls. Le droit au soutien financier n'existe qu'à partir de l'émission de l'accord écrit par AgroCleanTech.
- j. Le maître d'ouvrage accepte de permettre la consultation de l'ensemble des documents relatifs au projet (y compris les documents de décompte) ainsi que des contrôles inopinés pendant ou après l'achèvement des travaux.
- k. Les contributions de soutien et la durée du programme « nid à porcelets » sont limitées. Les demandes sont traitées par AgroCleanTech dans l'ordre d'arrivée. Il n'existe aucun droit fondamental au soutien financier.

5. Montant des contributions de soutien (nouvelles contributions financières à partir du 1^{er} août 2019)

Le soutien financier unique de ProKilowatt pour des nids/caisses à porcelets chauffés électriquement et efficaces sur le plan énergétique et des rideaux isolants se compose comme suit :

- Contribution par **nid à porcelets** chauffé électriquement **de la porcherie de mise bas nid existant** nid existant:
 - **de plus de 15 ans ou sans justificatif** : CHF 190/nid (max. 15 % de l'investissement) *aucun justement*
 - **de moins de 15 ans** (avec justificatif) : CHF 310/nid (max. 25 % de l'investissement) *à partir du 1.8.2019 CHF 290/nid*
- Contribution pour un rideau isolant pour nid à porcelets :
 - CHF 35/nid (max. 40 % de l'investissement (facture)) *à partir du 1.8.2019 CHF 40/nid*
- Contribution par **caisse à porcelets** chauffée électriquement **dans la porcherie des gorettes** caisse existante:
 - **de plus de 15 ans ou sans justificatif** : CHF 102,5/mètre linéaire (max. 15 % de l'investissement) *à partir du 1.8.2019 CHF 100/mètre courant*
 - **de moins de 15 ans** (avec justificatif) : CHF 171,25/mètre linéaire (max. 25 % de l'investissement) *à partir du 1.8.2019 CHF 150/mètre courant*
- Contribution pour un rideau isolant pour caisse à porcelets :
 - CHF 40/mètre linéaire (max. 40 % de l'investissement (facture)) *aucun justement*

6. Soutien financier plus élevé – Mesure urgente Coronavirus (à partir du 13 juillet 2020)

A cause des conséquences économiques liées au Coronavirus, l'Office fédéral de l'énergie met à disposition des programmes ProKilowatt une augmentation à durée limitée (jusqu'à fin 2021) des soutiens financier, afin de poursuivre les investissements dans les mesures d'efficacité énergétique.



Si vous avez des questions ou besoin de clarifications, veuillez vous adresser à AgroCleanTech :
056 462 50 15 ou à info@agrocleantech.ch